

Rentrer à domicile après une douleur abdominale - Fiche conseil

Vous avez consulté pour une douleur au ventre. Les tests effectués n'ont révélé aucune urgence médicale ou besoin d'hospitalisation immédiate. Vous êtes donc en mesure de rentrer chez vous.

Cependant, il est important de rester attentif à votre état de santé. **Si vous remarquez l'un des symptômes suivants, consultez à nouveau un médecin ou contactez le 15 immédiatement :**

- **douleur persistante ou qui s'intensifie**, même après avoir pris les médicaments prescrits contre la douleur,
- **fièvre** avec une température supérieure à 38,5 °C,
- **brûlures en urinant**,
- **vomissements à répétition**, ou vomissements contenant du sang,
- **absence de selles** pendant plusieurs jours ou diarrhée sévère,
- **selles d'aspect goudronneux**, avec une odeur très désagréable, ou selles de couleur rouge,
- **difficulté ou incapacité à uriner**,
- **retard de menstruations** inhabituel.

Soyez vigilant et n'hésitez pas à demander de l'aide médicale si nécessaire.

Pour plus d'informations, **scannez le QR Code**.



Réagir face au mal de ventre

Assurance Maladie

Site internet